Publié le 07/03/2023

3F loge et reloge en priorité pour mettre à l'abris des violences intrafamiliales

3F s’engage pour prévenir les violences faites aux femmes à travers la formation de ses collaborateurs et collaboratrices et au travers de partenariats associatifs.

Les partenariats entre 3F et les associations de mise à l'abri et d'accompagnement des femmes victimes de violence sont essentiels pour aider les femmes à se reconstruire. Les femmes qui ont quitté une situation de violence domestique ont besoin d'un logement sûr et stable, mais elles ont également besoin de soutien.

Depuis 2019, une convention de partenariat entre 3F et la Fédération Nationale Solidarités Femmes (FNSF) a été signée afin de contribuer ensemble à la lutte contre les violences faites aux femmes. À ce titre, l’agence départementale 3F du Val-d’Oise travaille en partenariat avec l’une des associations du réseau FNSF, Du côté des femmes, un lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation.

- **Repérer et d’accompagner les femmes victimes de violence parmi les locataires.**

Pour Mahka Diakhité, qui travaille comme éducateur spécialisé au sein de l'association, ce partenariat avec 3F est important, car il permet de gagner du temps et de faciliter les démarches. Fort de sa présence sur le territoire, 3F est un interlocuteur clé pour aider les femmes à trouver un logement sûr et pérenne.

Le partenariat entre les chargées d'accompagnement social de l’agence du Val-d’Oise et Du côté des femmes est d'autant plus important qu'elles sont amenées à identifier ou signaler des situations préoccupantes parmi nos locataires. Sophie M, chargée d’accompagnement social à l’agence, précise : « en plus de proposer un relogement, il est primordial d’accompagner les femmes victimes de violences dans les différentes démarches administratives et dans la déconstruction des schémas de la violence. Un travail collaboratif qui permet d'aller à l'essentiel lors de situations compliquées au domicile et de mettre en place une décohabitation pour faire avancer plus rapidement la procédure ». Dans un sens comme dans l’autre, cela permet de (re)diriger vers l’accompagnement nécessaire et de mettre fin aux situations de violence.

En 2022, 20 logements ont été proposés en Île-de-France aux associations du réseau FNSF par les agences départementales de 3F et 15 de ces propositions ont abouti à des attributions de logement en bail direct.